

Séance du 26 mai 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, MM. Soroste, Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. Jaussaud ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Gibaud-Gentili à M. Etchegaray ; Mme Boé à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipé à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Capdevielle ; Mme Loupien-Suarès à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Compte administratif 2010 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

L'exécution budgétaire 2010 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, tous les montants ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé
Recettes de fonctionnement	14 700 €	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	14 700 €	750,00 €
Résultat de fonctionnement 2010		- 750,00 €
Résultat antérieur reporté		14 703,52 €
Résultat cumulé de fonctionnement (= résultat net de clôture)		13 953,52 €

Ce petit budget annexe ne comprend qu'une section de fonctionnement. Une seule écriture a été passée en 2010 : paiement d'une subvention pour travaux de 750 €. Aucune recette n'ayant été perçue, le résultat de l'exercice est déficitaire. Toutefois, le résultat net de clôture ressort à près de 14 K€ compte tenu du résultat antérieur reporté.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement non collectif ci-joint et tel que présenté ci-avant, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Voté sous la présidence de M. Pommiez.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto s'abstiennent.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.